

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
LUDOVIC LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CG 2008/I-59/03
Séance du 14 DEC. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

- BUDGET PRIMITIF 2008 - BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Administration Générale et de la Commission Finances et Budget en date du 22 novembre 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide dans le cadre du BP 2008 :

- de l'opportunité des nouvelles opérations mentionnées dans ce rapport, et vote les Autorisations de Programme nouvelles et complémentaires ainsi définies, pour un montant total de 7 115 000 € ;
- de valider les inscriptions budgétaires aux chapitres d'investissement et fonctionnement, à savoir respectivement 16 492 000 € et 222 000 € ;
- d'autoriser le Président du Conseil Général à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la (des) consultation(s) y afférent ;
- de donner délégation générale à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans ce rapport.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER